Les 2h30 de course de brouettes décorées
Samedi 28 Novembre 2026
Salle des fêtes « La Grange » à Ruillé
Dans le cadre du Téléthon – Renverse ton Téléthon
Organisé par l'association Sport Et Détente Loiron-Ruillé

I - L'ÉQUIPE

Article 1 : Nous limitons les équipes au nombre de 25, enregistrées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Article 2 : L'âge minimum requis pour la participation est de 12 ans révolus. Une autorisation parentale pour les participants mineurs devra obligatoirement nous être fournie.

Article 3 : L'équipe devra être composée de minimum 5 membres dont **au moins un adulte** et désignera un capitaine d'équipe.

Article 4 : Le port du casque pour le passager est obligatoire ainsi que des gants pour le pousseur.

II – LA BROUETTE

Article 1 : La brouette doit obligatoirement être équipée de deux brancards et d'une seule roue (les roulettes supplémentaires sont formellement interdites). Toute autre modification est permise (siège pour le passager, poids, forme, aérodynamisme). Aucun moteur auxiliaire, aucun entraînement mécanique par chaîne, pignon ou pédales ne sont autorisés.

Article 2 : Une seule brouette par équipe pendant les 2h30 de course ; celle qui sera présentée sera la brouette concourante.

Article 3 : Pour respecter l'esprit de cette compétition, les brouettes nues (non décorées) ne seront pas admises.

Article 4 : La brouette peut être décorée ou modifiée en respectant l'article 1 ; cette décoration comptera évidemment pour l'attribution des récompenses.

Article 5 : Une place peut être aménagée pour le passager sur le plateau de la brouette mais il n'est pas obligatoire d'avoir une personne présente dans la brouette.

Article 6 : Un nom d'équipe sera demandé lors de l'inscription. Il ne sera pas obligatoire que celui-ci figure sur la brouette. Cependant un numéro vous sera attribué pour la course (dans l'ordre des inscriptions) et il devra être placé de chaque côté de la brouette.

III - L'ANIMATION

Article 1 : L'animation devra être le reflet du sujet de la brouette, montée sur toutes les formes d'expressions désirées. Soignez la présentation, le thème, l'originalité de votre brouette, faites preuve d'imagination, de drôlerie au sein de votre équipe (déguisements, maquillages, animation, etc..) ainsi qu'avec le public.

Article 2 : Aucun objet, pouvant comporter un danger pour les utilisateurs ainsi que pour les spectateurs ne sera autorisé pendant la manifestation. En particulier : fumigènes, pétards, projectiles divers…

IV - LA COURSE

Article 1 : Les 25 équipes ainsi que leurs brouettes doivent être présentées le 28 Novembre 2026 à 13h30, à proximité de la ligne de départ (au niveau des stands), située à la salle des fêtes « La Grange », à Ruillé.

Article 2 : Les positions sur la ligne de départ se feront dans l'ordre des inscriptions. Chaque équipe s'élancera, une par une, à **14h10** pour repérer le parcours et se présenter au public (l'équipe devra être au complet sur ce tour de reconnaissance).

Article 3 : La course aura une durée de 2h30 précises. L'équipe n'allant pas au terme de l'heure sera rétrogradée à la dernière place du classement sportif.

Article 4 : Le départ de la course sera donné dès la fin du tour de reconnaissance, à l'ancienne manière des « 24 heures du Mans » à **14h30**. Les brouettes seront placées en épi, le passager installé et les porteurs devant traverser la piste au signal donné.

Article 5 : Chaque équipe pourra accéder au « stand de ravitaillement », où elle pourra procéder au changement de pilote, de passager et éventuellement de roue, ou aux diverses réparations qui seront nécessaires. Toutes ces opérations seront effectuées uniquement dans le stand (parking de la salle des fêtes).

Article 6 : Il est bien entendu qu'une brouette ne peut être conduite que par un pilote et un seul à la fois. Celui-ci doit pousser la brouette, roue vers l'avant et non la tirer derrière lui. Le pousseur pourra être remplacé au stand prévu pour le ravitaillement.

Article 7 : Les changements de pilote et de passager doivent se faire dans la zone de ravitaillement. Il est interdit de couper le circuit.

Article 8 : En dehors du stand, la brouette en mouvement doit toujours avoir un passager installé sur le siège prévu à cet effet. Chaque infraction (non-respect du règlement ou comportement agressif) coûtera une pénalité, soit un tour en moins.

Article 9 : Tout concurrent blessé ne pouvant continuer l'épreuve ne disqualifie pas son équipe.

Article 10 : Le jury contrôlera le bon déroulement de la course et la bonne tenue des équipages.

Article 11 : Le capitaine de l'équipe rencontrant un problème peut en référer au directeur de course.

Article 12 **: L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.**

Chaque participant autorise les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs partenaires (médias..) à utiliser son nom ainsi que des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course de brouettes décorées, sur tous les supports y compris sur des documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la plus longue période prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur sans que cela ne lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit. Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

V - LE CLASSEMENT :

Le classement esthétique a priorité pour départager les ex-aequo.

Trois classements sont effectués.

1er classement : **Sportif** : L'équipe gagnante sera celle qui aura réalisé le plus grand nombre de tours en 2h30 de course. (Au signal de fin de course, tout tour commencé devra être impérativement terminé).

2ème classement : **Présentation/Animation** : Au niveau de la brouette et de l'équipe.

Les brouettes recevront trois notes données par le jury

1 esthétique et technique	/10
1 animation et originalité	/10
1 participation avec le public en course	/10

3ème classement : **Première équipe féminine**

La manifestation n'étant pas exclusivement sportive et donc ne demandant pas systématiquement des efforts intenses, nous n'imposons pas de présenter de certificat médical pour les pousseurs, cependant il est fortement conseillé de posséder une bonne condition physique.

Les récompenses seront remises après l'arrivé

Bulletin d'inscription

Participant 1 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel. Portable :
E-mail :

Participant 2 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel. Portable :
E-mail :

Participant 3 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel. Portable :
E-mail :

Participant 4 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel. Portable :
E-mail :

Participant 5 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Tel. Portable :
E-mail :

Nom de la brouette :

Décharge de responsabilité

En tant que capitaine d'équipe, j'atteste, ainsi que mes 4 coéquipiers vouloir participer à la course de brouettes organisée par l'association Sport et Détente Loiron-Ruillé dans le cadre du Téléthon 2026.

Nous avons pleinement conscience que notre participation à cet événement peut être source de risques pour notre intégrité physique ainsi qu'à celle des autres participants. Nous décidons donc d'assumer librement ces conséquences.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de la course et nous nous engageons à le respecter.

Si besoin, nous nous engageons à faire valoir notre contrat d'assurance de responsabilité civile et déchargeons l'association Sport et Détente Loiron-Ruillé en cas d'incident.

Ce document est validé en acceptant le règlement intérieur joint.

Date et signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur*
……

Père, Mère, Tuteur légal de l'enfant (nom, prénom)*……

Date de naissance de l'enfant
……

Adresse……
……

……

…….. Téléphone (domicile ou portable)

……

Autorise mon enfant :

☐ A participer à la course de brouette du 28 Novembre 2026, organisée par l'association Sport et Détente Loiron-Ruillé

Fait le :

A :

Signature :

(*) : rayer les mentions inutiles.